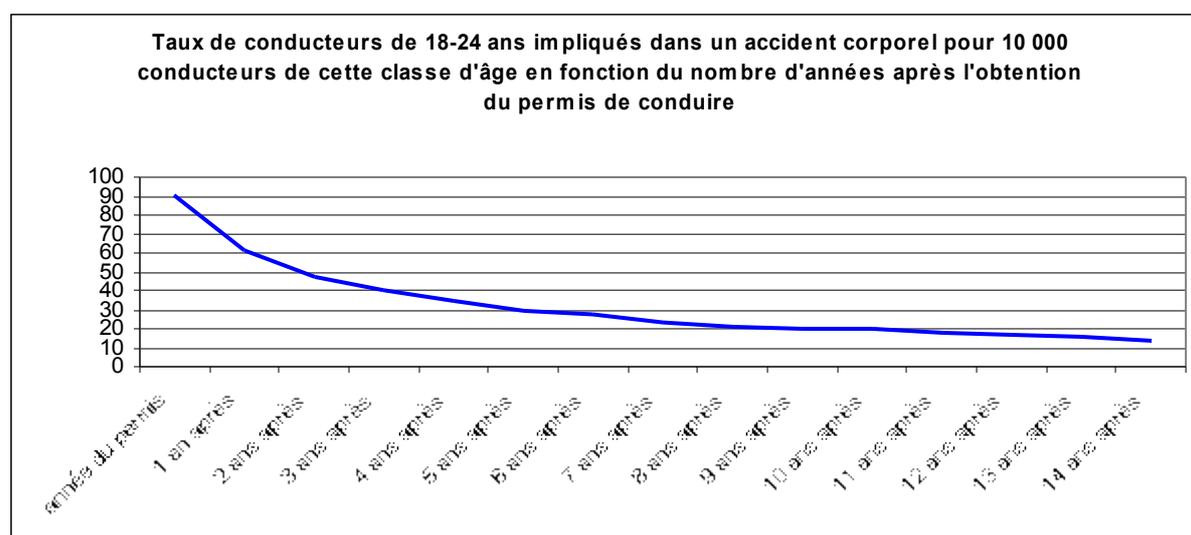


Sécurité routière - L'accidentalité des jeunes conducteurs (18-24 ans)

Les jeunes de 18 à 24 ans représentent **9% de la population mais 21% des personnes tuées sur la route** (981 décès en 2007). Les chiffres provisoires de l'année 2008 montrent une aggravation de la situation puisque la part des 18-24 ans s'élèverait à 23,4%.

Par ailleurs, on constate que le risque d'être impliqué dans un accident corporel diminue progressivement avec l'expérience du conducteur. Le risque est maximal au cours de la première année de conduite, mais il faut attendre cinq années après l'obtention du permis pour le diviser par trois et sept années pour le diviser par quatre.



En France, l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)¹, choisi par un peu moins de 30% des candidats au permis de conduire, est un dispositif qui, en termes de sécurité routière, a fait ses preuves tant en France qu'à l'étranger. Ainsi :

- en France, le suivi effectué par la Macif, montre que le taux d'accident matériel parmi ses adhérents est de 25% inférieur chez les 18/19 ans et de 20% inférieur chez les 20/21 ans pour ceux qui sont passés par la conduite accompagnée.
- en Suède, le taux d'accident est de 40% inférieur chez les conducteurs novices qui ont choisi l'AAC par rapport aux autres ;

¹Actuellement valable à partir de l'âge de 16 ans, pour une durée d'un an, sur au moins 3 000 km parcourus avec un accompagnateur après 20 leçons en école de conduite.

La forte accidentalité des jeunes de 18 à 24 ans se retrouve dans la plupart des pays de l'Union européenne, mais elle est particulièrement marquée en France.

(Source : European Road Safety-2007)

